



SNUDI FORCE OUVRIERE 31

93, Bd de Suisse 31200 Toulouse

Tél./Fax : 05.61.47.89.55/ 09.59.86.78.22

snudi.fo31@gmail.com

www.snudifo31.com

Compte rendu d'audience du snudi FO à Mme Verniol 1ere adjointe au maire de Toulouse chargée des affaires scolaires mardi 26 mars 2013

La délégation du snudi FO : J-C Tarroux, Christophe Lalande

Le syndicat avait demandé audience sur un dossier de carte scolaire urgent et sur les rythmes scolaires. Mme Verniol ayant accordé une audience brève dans des délais rapides, d'autres dossiers restent en attente. Nous les traiterons lors d'une prochaine audience.

Dossier sur les rythmes scolaires :

Snudi FO : réaffirme la revendication du syndicat et des personnels majoritaires pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. Dans ce compte rendu, nous ne reviendrons pas sur les éléments du dossier que nous avons rappelés à Mme Verniol :

- territorialisation de l'école, de la maternelle jusqu'au lycée en passant par les lycées professionnels ;
- la cause des difficultés des élèves s'explique par l'absence de réponse aux revendications des personnels ;
- refus de prendre en compte de droit à un enseignement et à des soins adaptés pour les élèves en difficultés scolaires et prodigués par des personnels spécialisés ; la suppression des RASED, la fermeture des postes, les effectifs trop important par classe, etc. ;
- sur la fatigabilité les coupures sont profitables. Le temps de présence des élèves et des enseignants en collectivité sera allongé ; dans les faits, le temps de travail (les trajets, le rangement, la préparation personnelle, etc.) des personnels enseignants et municipaux sera obligatoirement supérieur et donc la fatigue accrue.).

Le décret sur les rythmes scolaires, premier acte de la loi Peillon, est rejeté majoritairement par les personnels. Il n'a reçu aucune voix au CSEN. Pour le local, FO demande aussi le report de la décision comme de nombreuses autres villes en France dont Lyon et Lille.

Mme Verniol : sur les rythmes scolaires répond que Toulouse était précurseur et fonctionnait déjà sur 4,5 jours. Cela ne changera pas grand chose. Répartir la semaine sur 4,5 jours est un plus pour les élèves. Vous demandez le report, je le mentionnerai au maire mais la décision du maire est prise. Et il ne changera pas sa position.

En ce qui concerne l'emploi du temps hebdomadaire, **les mercredis seront tous travaillés avec élèves**. Nous ne changeons rien sur les matinées. Enfin, c'est une position personnelle mais **je proposerai d'allonger la pose méridienne de 15mn. La rentrée se fera à 13h45 au lieu de 13h30**

et la sortie à 16 heures au lieu de 16h05. La position du maire n'est toutefois pas arrêtée. Les conseils d'écoles sont consultés.

Les Projets Educatifs Territoriaux contractualiseront les relations entre les différents acteurs de l'école et l'utilisation des locaux et structures qui seront mutualisés.

Snudi FO : confirmation de ce que nous disions sur le temps de présence accru et la fatigue supplémentaire de tous. Les temps collectifs resteront les mêmes en journée et il n'y aura plus aucune coupure les mercredis, les concertations se feront en plus après la classe, et les collègues devront faire 18 heures d'animations pédagogiques le mercredi après midi. Les conseils d'écoles ne seront pas entendus puisque dans les faits les textes prévoient que le DASEN arrête la décision après proposition du maire et consultation du conseil d'école.

Les missions et l'employeur des enseignants sont spécifiques. Nous demandons la séparation stricte du scolaire et du péri-scolaire. Les classes doivent rester des lieux d'enseignement.

Mme Verniol : Je me suis fait confirmer qu'il y aura 9 heures d'animations pédagogiques et non 18. Lors du passage national à 8 demi-journée, le tribunal administratif de Toulouse a débouté l'IA pour deux écoles toulousaines car le conseil d'école n'avait pas été formellement consulté.

3 Remarques FO : 1- les autres 9 heures seront ces formations sur « internet » !
2- confirmation donc qu'il est juste nécessaire que le conseil d'école soit consulté.
3- Enfin le conseil d'école n'est pas l'émanation de l'avis des enseignants : ils n'y sont pas majoritaires et de plus sont soumis à une obligation de réserve.

Le snudi FO refuse l'alourdissement des charges de travail et l'augmentation du temps passé en collectivité. Il maintient que ce décret et la loi Peillon doivent être annulés et les revendications des personnels dont il est porteur entendues.

Dossier de carte scolaire :

Snudi FO : estime que la nouvelle fermeture d'une classe dans cette école toulousaine doit être annulée et qu'il ne la trouve pas légitime, après la fermeture de 2011. La délégation défend les collègues, condamne le démantèlement d'une équipe pédagogique qui travaille ensemble depuis plusieurs années et plaide pour son maintien. Il estime que ces fermetures successives sont inappropriées dans un quartier qui n'a pas fini son expansion. La délégation demande à la mairie de réfléchir à une solution pour permettre de maintenir un niveau d'élèves permettant l'annulation de la fermeture.

Mme Verniol : indique que le périmètre scolaire a été modifié mais qu'il n'a apporté aucun élève, qu'elle a annulé l'affectation de 11 élèves à la rentrée 2012 suite au recours d'un parent : « c'était tous ou personne ». Mme Verniol reconnaît que les classes de l'école vont nécessairement rouvrir dans les prochaines années.

après un long échange **Mme Verniol** s'est engagée à examiner les inscriptions et envisager des affectations complémentaires. Si les demandes sont suffisamment importantes, les affectations seront proposées afin de rouvrir la classe.

Snudi FO réaffirme que pour lui cette fermeture n'aurait pas dû être prononcée et il continue de défendre le dossier et demander son annulation.